

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Etaients présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Laurent CLEMENT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET.

Absent excusé : Mme Evelyne JATIAULT

Pouvoir : Mme Evelyne JATIAULT pour Mme Alison McDONAGH

Est désigné secrétaire de séance : Mme Alison McDONAGH

Date de convocation : 19 mai 2021	Nombre de conseillers municipaux :
	- en exercice : 11
	- présents : 10
Date d'affichage : 19 mai 2021	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 avril 2021.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Plan d'eau : devis d'étanchéité
2. Programme investissement : achat d'une remorque
3. Embauche d'un agent technique à temps non complet
4. Proposition d'organisation de la fête du village
5. Fête du village : devis de la chorale Kantoj de la Mondo
6. Organisation de la pose du pupitre patrimonial
7. Fleurissement du bourg : étude des devis
8. Sécurité routière : participation de la commune à la réfection du mur du château
9. Décisions modificatives

Questions diverses :

- Infractions
- animation
- courrier Mme Verrier
- Travaux

Plan d'eau : devis d'étanchéité

Monsieur le Maire présente les devis de l'entreprise Giraudeau concernant les travaux d'étanchéité de la digue du plan d'eau. Ces travaux consistent à faire une tranchée de 2 m de profondeur à l'arrière des berges coté canal, d'y installer une bâche et de la combler avec de l'argile compactée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise Massé s'est déplacée pour étudier les problèmes de fuites. Elle préconise de reprendre les berges et le fond du plan d'eau.

Un devis est en attente.

Le Conseil Municipal décide de sursoir afin d'attendre de nouveaux éléments et devis. Il est précisé qu'il est préférable d'attendre la fin de la saison estivale pour commencer les travaux.

DELIBERATION 2021-33 : Programme investissement : achat d'une remorque

Monsieur le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise Limagri-Moreau concernant l'achat d'une remorque.

La remorque de marque Herculano HSE 7000 a une capacité de charge utile de 6.650 tonnes. La carte grise est offerte.

Le devis s'élève à 5 500.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de l'entreprise Limagri-Moreau pour un montant de 5 500.00€ HT

DELIBERATION 2021-34: Embauche d'un agent technique à temps non complet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée d'un agent technique à temps non complet arrive à échéance le 8 juillet 2021. Il a été décidé de ne pas reconduire le contrat de cet agent.

Il est nécessaire de procéder à un nouveau recrutement pour un poste d'agent technique à temps non complet.

Il propose un recrutement pour un contrat de 3 jours par semaine soit 21h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **de recruter** un agent technique à temps non complet.

DELIBERATION 2021-35: Proposition d'organisation de la fête du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire, la fête du village 2020 n'a pu avoir lieu.

Il propose de l'organiser le 14 juillet 2021. Ce moment de convivialité permettant aux habitants de la commune de se rencontrer pourrait s'articuler autour d'un repas à midi et d'un ou plusieurs spectacles l'après-midi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

Par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

- **d'organiser** la fête du village le 14 juillet 2021

DELIBERATION 2021-36: Fête du village : devis de la chorale Kantoj de la Mondo

Monsieur le Maire présente un devis pour une animation lors de la fête du village du 14 juillet.

Il s'agit de la chorale Kantoj de la Mondo de Saint Secondin. Elle propose un concert d'1h15 pour un montant de 400.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'accepter** le devis de la chorale Kantoj de la Mondo pour un montant de 400.00€ HT.

DELIBERATION 2021-37: Organisation de la pose du pupitre patrimonial

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le vice-président de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe, M. Selosse, propose le mercredi 16 juin pour une petite cérémonie autour de l'installation du pupitre patrimonial du poste de garde de la ligne de démarcation, dernier bâtiment de ce type dans la Vienne.

Il tient à préciser, qu'en raison de la crise sanitaire cette inauguration aura lieu en comité restreint. Seules les associations de la commune seront représentées ainsi que les membres des institutions concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- **d'organiser** une cérémonie le mercredi 16 juin pour l'installation du pupitre patrimonial du poste de garde

DELIBERATION 2021-38: Fleurissement du bourg : étude des devis

La commission cadre de vie propose un nouvel aménagement dans le bourg avec l'installation de nouvelles jardinières.

6 jardinières supplémentaires sur les 2 ponts du Pont Creusé.

Sur la Place du Souvenir, le remplacement des jardinières existantes qui sont vétustes, par un ensemble de 6 grands pots et 6 barrières urbaines surmontées par des balconnières de fleurs. Les pots et bacs doivent être résistants au gel et avec une réserve d'eau. La commission propose des barrières en bleu marine assorti avec la signalétique urbaine. Pour les pots et balconnières, la commission propose couleur terre cuite.

Une proposition d'ajouter des barrières supplémentaires, sans balconnières, sur le trottoir le long de la D741 a été évoquée et pourrait faire partie d'un projet d'aménagement urbain plus étendu.

3 entreprises (VEDIF, SEREM et ABC) ont été sollicitées pour présenter des devis selon les critères établis par la commission.

L'entreprise SEREM était la seule à proposer des couleurs de barrières sur mesure.

L'entreprise ABC était la seule à proposer des couleurs des balconnières et des pots de la même couleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**:

10 voix pour et 1 abstention

- **d'accepter** le devis de l'entreprise ABC pour un montant de 3 030.60€ HT pour l'achat de pots, balconnières et fixations
- **d'accepter** le devis de l'entreprise SEREM pour un montant de 1 074.54€ HT pour l'achat de barrières.

Sécurité routière : participation de la commune à la réfection du mur du château

Mme Alison McDONAGH et M. Daniel DIOT, adjoints, ainsi que M. Jean-Yves Fumeron ont rencontré Mme Du Boulet, propriétaire du mur du château, rue des échoppes, concernant la proposition de modification du tracé du mur afin de rendre le carrefour plus sécurisé.

Mme Du Boulet a émis un avis favorable à la modification, sous condition que la commune prenne en charge les frais de géomètre et de notaire.

M. Jean-Yves Fumeron a transmis un devis pour la démolition et la réfection du mur d'un montant de 2 184.30€ TTC, travaux à la charge de la commune.

A cela, il faudra ajouter les frais de géomètre et les honoraires de notaire.

Le Conseil Municipal estime l'ensemble onéreux et souhaite sursoir à la décision afin d'étudier avec les services voirie du département pour les possibilités d'installation d'un miroir et la modification du marquage au sol.

DELIBERATION 2021-39: Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente les modifications à effectuer au niveau du budget.

Dans un premier temps, afin de pouvoir régulariser l'effacement de la dette accordée lors du dernier conseil municipal, il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Il est proposé le mouvement suivant :

C/6542 : +2 500.00€

c/6288 : - 2500.00€

De plus, lors de la constitution du budget, il a été inscrit à l'article c/637 un montant pour s'acquitter de la redevance des ordures ménagères. La trésorerie de Civray a demandé à ce que cette redevance soit établie à l'article c/6284.

Il est proposé le mouvement suivant :

c/6284 : + 200.00€

c/637 : -200.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accepter** les propositions de décisions modificatives comme suit :

c/6542 : + 2 500.00€

c/6288 : - 2 500.00€

c/6284 : + 200.00€

c/637 : - 200.00€

Questions diverses :

- Infractions

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les portes des caves de la salle polyvalente ont été fracturées.

- Animation Ma Maison A'Venir

Mme Alison McDONAGH informe les membres du Conseil que l'animation Ma Maison A'Venir se déroulera le vendredi 4 juin de 10h à 17h devant la grange du Paradis.

Des courriers pour les personnes concernées seront distribués par les membres du CCAS.

- Courrier de Mme Verrier

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie de Mme Verrier concernant les parcelles H319 et H381 le long de la route de la Frincardière.

M. Jacky CHARRUAULT produit un document qui laisse entendre que des modifications auraient pu avoir lieu à l'opposé de la voie, côté droit.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'à l'époque en 1999, ce sont les services du département qui avaient eu la maîtrise d'œuvre des travaux. Il précise que dans les registres de délibérations, il n'est fait état d'aucun élément concernant l'intervention d'un géomètre.

- Travaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place du petit appentis sur le mur de l'épicerie. Il rappelle que les locataires étaient gênés par le bruit du moteur.

Désormais, le bruit est atténué et le moteur plus en sécurité.

A ce sujet, M. Patrier remercie le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il rencontre samedi prochain la MJC pour organiser le chantier loisirs du mois d'août. Ce chantier consistera en l'installation d'une pergola derrière la salle polyvalente. Les enfants de la commune seront invités à participer.

M. Laurent CLEMENT demande si le cadran solaire de l'église pourrait être remis en état.

M. Daniel DIOT fait remarquer qu'il conviendrait d'intervenir au cimetière pour détruire les mauvaises herbes. Monsieur le Maire répond qu'une entreprise va être contactée.

Fin de la séance : 23h30